

**CINQUANTE QUATRIEME SERIE DE REUNIONS DES
ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI**

DECLARATION DE LA DELEGATION TUNISIENNE

GENEVE, le 22 septembre 2014

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord, de saisir cette occasion pour vous souligner notre conviction que sous votre présidence bienveillante, les travaux de notre série de réunions aboutiront, sans aucun doute, à des résultats concrets et satisfaisants pour tous.

Je tiens également à exprimer à Monsieur Francis GURRY, Directeur Général, et au Bureau international tous mes vifs remerciements pour la qualité des documents et l'effort considérable déployé dans les préparatifs de cette série de réunions. Ceci dénote de la stratégie clairvoyante et la culture de l'excellence qui, sous la houlette de Monsieur Francis Gurry, animent le personnel de cette prestigieuse Institution.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par Le KENYA au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La Tunisie, membre fondateur des Conventions de Paris et de Berne, accorde une place de choix à la propriété intellectuelle et aux règles internationales qui la régissent tant elle est convaincue que la création de richesses pérennes et de la croissance demeurent les puissants catalyseurs et vecteurs porteurs pour atteindre ces objectifs. Le système de propriété intellectuelle est à cet égard pour nous bien plus qu'un simple instrument économique. Il est un puissant levier de la croissance et un vecteur d'ouverture sur le monde. Notre politique de propriété intellectuelle fait à ce titre partie intégrante d'une vision qui, par ailleurs,

ambitionne de faire migrer l'économie tunisienne d'une économie relativement à faible valeur ajoutée vers une économie innovante, à fort contenu technologique et ouverte sur ses partenaires.

D'ailleurs, c'est dans cet esprit que notre pays n'a aménagé aucun effort pour adapter ses règles et procédures aux plus hauts standards internationaux et d'adhérer aux conventions et traités internationaux notamment ceux ayant des intérêts mutuels avec ses partenaires.

Ainsi, ma délégation se contente de citer les faits les plus récents intervenus dans notre pays durant les années 2013 et 2014 à savoir :

- L'adoption fin juillet 2013 d'un Décret fixant les conditions et les modalités d'intervention du fonds d'encouragement à la création littéraire et artistique. Ainsi, les auteurs, les artistes-interprètes des œuvres fixées sur des enregistrements audio ou audiovisuels ainsi que les producteurs de ces enregistrements audio ou audiovisuels jouissent, désormais, d'un droit à une subvention d'encouragement à la création littéraire et artistique, due à la reproduction de leurs œuvres destinées à l'usage privé,
- l'adhésion, au courant du mois d'octobre 2013 au Protocole de Madrid pour l'enregistrement international des marques et à son règlement d'exécution. Cette adhésion a permis jusqu'à présent l'extension de plus de 1600 marques étrangères sur le territoire tunisien. De même, cinq Etablissements tunisiens ont étendu la protection de leurs marques sur des pays étrangers via la voie du Protocole.

- La réaffirmation unanime des Ministres de l'Union africaine en charge de la science et la technologie de leur accord sur l'offre de la République tunisienne d'abriter le siège et le Secrétariat de l'Organisation Panafricaine de la Propriété Intellectuelle OPAPI et ce, lors de la session extraordinaire de la Conférence de ces Ministres tenue à Brazzaville en avril 2014. De même, une décision dans ce sens a été adoptée par les chefs d'Etats et des Gouvernements des pays africains lors de leur sommet tenu à Malabo en juin 2014.
- La signature début juillet 2014 d'un Accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et l'Organisation Européenne des Brevets relatif à la validation des brevets européens étendus à la Tunisie. Ceci aurait pour avantage de consolider le système tunisien de délivrance de brevets puisque ces brevets sont délivrés conformément aux critères de la CBE avec le standard de qualité de l'OEB.

Monsieur le Président,

La Tunisie entretient d'excellentes relations de coopération avec l'OMPI et bénéficie d'un programme d'assistance régulier et structuré qui concerne non seulement la modernisation des Offices de propriété industrielle et du droit d'auteur mais également la promotion des activités des toutes les parties concernées par ces domaines.

Ma délégation se félicite du niveau satisfaisant de ces relations qui a pu être atteint grâce à une coordination efficace entre les différentes structures tunisiennes concernées et celles du Bureau International et

formule, à cet effet, le souhait de renforcer davantage ces liens de coopération notamment par la poursuite de l'assistance de l'OMPI envers notre pays.

Monsieur le Président,

Tout en souscrivant aux objectifs stratégiques auxquels l'OMPI s'est fixés, notamment ceux prévus dans l'Agenda de développement, la Tunisie ne ménagera aucun effort pour apporter tout son soutien aux programmes et plans de développement envisagés.

Nous souhaitons la pleine réussite de nos réunions et nous formulons le vœu pour que les travaux de ces Assemblées soient couronnés par des décisions qui contribuent à la concrétisation des aspirations de tous.

Je vous remercie pour votre attention.